

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 30 juin 2016

Objet : RS - Approbation du règlement intérieur de la piscine de Buisson Rond

- date de convocation le 24 juin 2016
- nombre de conseillers en exercice : 76

L'an deux mille seize, le jeudi trente juin à dix-huit heures trente, les membres du Conseil communautaire de Chambéry métropole, légalement convoqués, se sont réunis à La Ravoire, Halle Henri Salvador, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole.

• étaient présents : 59

Barberaz	Jean-Pierre Coudurier - David Dubonnet - Yvette Fetaz
Barby	Catherine Chappuis - Christophe Pierretton
Bassens	Anne Manipoud - Alain Thieffenat
Challes-les-Eaux	Danièle d'Agostin - Daniel Grosjean - Maurice Meunier
Chambéry	Philippe Bard - Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Nathalie Colin-Cocchi - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Christine Dioux - Xavier Dullin - Henri Dupassieux - Françoise Marchand - Christian Papegay - Pierre Perez - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Jean-Pierre Ruffier - Dominique Saint-Pierre - Walter Sartori - Jean-Pierre Beguin - Suzanne Boucher - Claude Vallier - Florence Vallin-Balas
Cognin	
Curienne	
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Pascal Mithieux - Anne Routin - Céline Vernaz
La Ravoire	Frédéric Bret - Marc Chauvin - Chantal Giorda - Patrick Mignola - Françoise Van Wetter
La Thuile	Dominique Pommat
Les Déserts	Michel André
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	Gérard Marcucci
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen - Michel Fournier
Saint-Baldoph	Christophe Richel - Jacqueline Ol
Saint-Cassin	
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Lionel Mithieux

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 14

de Stéphane Bochet à Daniel Grosjean - de Denis Callewaert à Luc Berthoud - de Mustapha Hamadi à Driss Bourida - de Muriel Jeandet à Isabelle Rousseau - de Delphine Julien à Josiane Beaud - de Sylvie Koska à Marc Chauvin - de Bernadette Laclais à Jean-Benoît Cerino - de Céline Lapoléon à Michel Dyen - de Edith Livernois à Jean-Pierre Ruffier - de Dominique Mornand à Christiane Boisselon - de Benoit Perrotton à Françoise Bovier-Lapierre - de Bruno Stellian à Brigitte Bochaton - de Alexandra Turnar à Michel Dantin - de Sylvie Vuillermet à Anne Routin

• conseillers excusés : 3

Philippe Dubonnet - Marie-José Dussauge - Jérôme Esquevin

Conseil communautaire du 30 juin 2016

délibération n° 078-16 C

objet **RS - Approbation du règlement intérieur de la piscine de Buisson Rond**

David Dubonnet, vice-président chargé des équipements collectifs, sportifs, associatifs et des relations avec les clubs sportifs, rappelle que le Conseil communautaire du 14 octobre 2015 a approuvé la phase 1 du Plan piscines consistant à construire le nouvel équipement couvert/découvert sur le site actuel de la piscine du Stade pour une ouverture prévisionnelle à l'automne 2019, avec notamment la fermeture définitive pour déconstruction de la piscine du Stade, dès l'été 2016.

Dans ce contexte, une offre de loisirs estivale renforcée est programmée à la piscine de Buisson Rond. Ce nouveau mode de fonctionnement estival suppose de légers ajustements du règlement intérieur afin de le rendre plus cohérent avec l'exploitation estivale de l'équipement qui va engendrer une clientèle plus nombreuse et variée et des services plus importants et diversifiés.

Les ajustements portent principalement sur les domaines suivants :

- les espaces de restauration possibles (pelouses et plages extérieures),
- l'espace fumeur (pelouses uniquement),
- positionnement des poussettes,
- statut des personnels de la société chargée de la sécurité des biens et des personnes pendant l'été.

Ces ajustements, associés aux autres dispositions du règlement intérieur telles que les modalités d'accès, les règles d'usages générales dans l'équipement, les dispositions de sécurité, les responsabilités diverses et sanctions éventuelles constituent un règlement unique applicable de manière continue à l'année.

Vu l'article 4 alinéa 2-V des statuts de Chambéry métropole, qui dispose que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de construction, d'aménagement, d'entretien et de gestion d'équipements culturels, sportifs et de loisirs d'intérêt communautaire,

Vu l'avis de la commission chargée des équipements collectifs du 3 juin 2016,

Vu l'avis du Bureau du 22 juin 2016,

Le Conseil communautaire de Chambéry métropole, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve le règlement intérieur de la piscine de Buisson Rond,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer le règlement intérieur.

le président,
Xavier Dullin